

# Imprimer son leadership

INFO-EXCAVATION MET LA TABLE EN VUE DE L'ADOPTION D'UNE LÉGISLATION QUÉBÉCOISE POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES CAUSÉS AUX INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES.

PAR RÉNALD FORTIER

Les dommages causés aux infrastructures souterraines lors de travaux d'excavation coûtent très cher non seulement aux propriétaires de conduites de gaz ou d'eau, de fils électriques et d'autres canalisations, mais aussi à toute la collectivité québécoise. Sans compter qu'ils peuvent s'avérer lourds de conséquences pour les travailleurs et le public ainsi que l'environnement.

Voilà pourquoi Info-Excavation s'active depuis plus de 20 ans pour faire échec aux excavations pratiquées à l'aveuglette, tout comme à celles menées de façon déficiente. C'est ainsi qu'en plus de répondre rapidement aux demandes de localisation qui lui sont formulées – son centre de traitement des demandes en reçoit plus de 200 000 bon an mal an –, il ne cesse de multiplier les activités de sensibilisation et de formation à l'intention des différents acteurs engagés dans des projets impliquant des travaux d'excavation.

Si de tels efforts de prévention déployés avec un bâton de pèlerin sont loin d'être vains, force est cependant de constater pour Info-Excavation que leur portée a maintenant atteint ses

limites. Pourquoi ? Eh bien parce que l'on dénombre encore cinq bris causés aux infrastructures souterraines par jour ouvrable au Québec et que 34 % des bris comptabilisés n'ont pas fait l'objet d'une demande de localisation.

Pour Info-Excavation, il est clair que la mise en place d'une législation avec du mordant s'impose plus que jamais pour protéger les travailleurs et contrer les impacts associés aux bris des infrastructures souterraines. « Nous en sommes rendus là, indique son président et chef de la direction, Denis Courchesne. Le Québec n'a pas encore eu à déplorer de décès à la suite d'un bris provoqué par une excavation, mais il ne faudrait pas attendre que cela survienne pour agir. »

Info-Excavation a d'ailleurs entrepris depuis longtemps de faire avancer ce dossier avec l'appui de ses partenaires. Une démarche qui l'a notamment amené à examiner des législations mises en place ailleurs en Amérique du Nord pour prévenir les bris, notamment en Ontario. Et qui lui a ainsi permis de déterminer quelle

serait la meilleure approche à adopter pour le Québec, tant sur le plan de l'application que du contenu d'une éventuelle législation.

« Nous voulions nous inspirer de ce qui se fait ailleurs en matière de législation, mais tout en évitant de répéter les erreurs qui ont été commises au moment de les mettre en place », explique Nathalie Moreau, directrice générale, Prévention et affaires publiques, d'Info-Excavation.

L'organisme a également entrepris depuis le début d'année une vaste consultation auprès des grands propriétaires d'infrastructures souterraines, de ministères, de municipalités, d'associations du domaine de la construction et autres groupes d'intérêts. « Nous voulons prendre le pouls des enjeux de ces organisations et les rallier autour de notre démarche, note Denis Courchesne. Notre objectif, c'est de nous assurer que la table soit bien mise pour l'adoption éventuelle d'une législation par le gouvernement. »



PHOTO: RENÉ-CLAUDE SÉNÉCAL

DENIS COURCHESNE ET NATHALIE MOREAU

## DES COÛTS MAJEURS

Des bris causés aux infrastructures souterraines lors de travaux d'excavation s'accompagnent d'un lourd tribut socioéconomique. De savoir que les coûts indirects dépassent les 125 millions de dollars annuellement, selon des données du CIRANO, suffit vite à s'en convaincre. C'est sans oublier la facture totalisant plus de 6 millions de dollars que les propriétaires d'infrastructures doivent acquitter pour remettre en état leurs équipements endommagés.